Des patrouilles de nuit à partir de 18h

La priorité de la police intercommunale est de lutter contre la délinquance de voie publique, de manière préventive et dissuasive, grâce à ses unités spécialisées, dans les secteurs et les périodes les plus sensibles du territoire.

Pour être efficace et dissuasive, la surveillance exercée par les agents de la police intercommunale mutualisée a pour objectif la tranquillité publique, la présence policière à des moments sensibles, surprendre les délinquants, déjouer dans la mesure du possible les préparatifs d'actes délictueux ou de désordres. **Au contact et à l'écoute des habitants, ils assurent une réelle présence sur le terrain.**

Les agents de la police intercommunale mutualisée possèdent des aptitudes particulières adaptées à leurs missions et aux cycles spécifiques qui caractérisent leur activité. Ils sont attachés à la bonne relation police-population, bénéficient de formations et d'entraînements tout au long de l'année et savent intervenir à bon escient.

Les missions permanentes confiées aux agents de la police intercommunale mutualisée s'inscrivent dans le cadre de la sécurité publique générale, en complément de l'action des forces de sécurité de l'Etat - police nationale et gendarmerie nationale.

Les missions principales des brigades de la police intercommunale visent à :

- apporter une présence ainsi qu'une force d'intervention supplémentaire aux 13 communes, notamment pendant les heures de nuit ;
- répondre aux appels des administrés ;
- renforcer les forces de police de l'Etat lors des événements nécessitant une vigilance accrue.

L'Unité Territorial d'Intervention Rapide (UTIR) est une nouvelle brigade créée par la communauté d'agglomération.

Elle est composée d'un équipage motorisé et d'agents cynophiles qui assurent la continuité du service public de sécurité durant les heures de nuit. Elle intervient sur saisine sur l'ensemble des missions générales de sécurité du territoire.

Brigade cynophile

Composée de 4 agents, elle procure une image dissuasive et rassurante sur la voie publique. Ses missions :

- assurer sur 13 communes du territoire, des missions de prévention, de surveillance générale, de dissuasion et de sécurisation des voies publiques.
- apporter un soutien aux équipages sur la voie : assistance lors de contrôles et ou d'interpellations d'individus
- participer à la protection et à la sécurité des personnes et des biens.

La communauté d'aggloméraion veille à la maîtrise des animaux par les agents maîtres de chien et aux formations obligatoires au sein de la collectivité.

- Une formation initiale de spécialité cynophile : tous les agents cynophiles de la police intercommunale doivent avoir effectué cette formation et posséder un certificat ou diplôme d'agent cynophile.
- Une formation continue spécifique pour protéger l'intégrité administrative et judiciaire de la communauté d'agglomération : des séances obligatoires de formation continue sont mises en place au sein des effectifs de la police intercommunale.

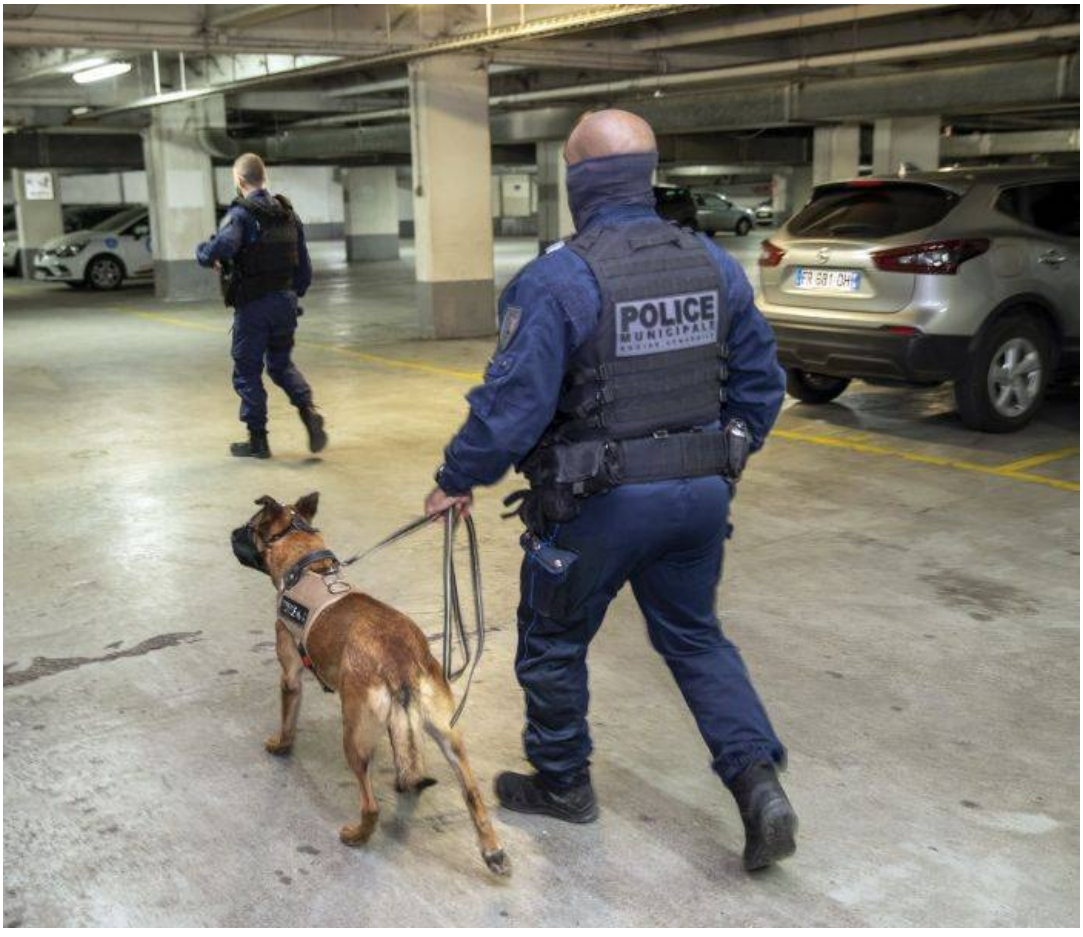

Équipage motorisé

Cette brigade est composée de binômes de motards. Ses missions :

- Apporter une présence ainsi qu'une force d'intervention supplémentaire aux polices municipales des 13 communes, notamment pendant les heures de nuit, créneaux sur lesquels on ne trouve pas ou peu de

présence policière sur le terrain.
- Réaliser des missions de sécurité routière, notamment des contrôles de vitesse ou d’alcoolémie en lien avec les polices municipales locales.
- Intervenir sur les vols, les cambriolages ou encore les agressions dans l'espace public et sur les voies de circulation.
- Répondre aux appels des administrés.
- Renforcer les forces étatiques lors d'évènements nécessitant une vigilance accrue.

Infos pratiques

La zone d'action de la police intercommunale mutualisée couvre 13 des 15 communes du territoire soit 220 000 habitants pour une superficie de 62 km². Les policiers assurent des patrouilles à partir de 18h.